

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

HORS SERIE N°2

Année scolaire 2021 - 2022

A L'ATTENTION DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

CETTE LETTRE A VOCATION A ÊTRE DIFFUSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS



RESSOURCES

LA SANTÉ DANS LE 2D DEGRÉ DES ETABLISSEMENTS PRIVES

[Annuaire des médecins, infirmiers et secrétaires - 2021-2022](#)

[\(Fiche d'urgence à destination des familles\)](#)

A - Les PAI : Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) garantit l'accompagnement des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, nécessitant des aménagements ([Voir Circulaire 2021](#)).

Le [PAI](#) est élaboré à chaque entrée dans un collège ou un lycée pour la durée de la scolarité dans le même établissement. Il peut-être révisé ou modifié tout au long de la scolarité en cas d'évolution de la pathologie. La demande est faite par les représentants légaux auprès du chef d'établissement. Il est rempli par le médecin qui suit l'élève : [PAI 01](#), [PAI 02](#), [PAI 03a](#), [PAI 03b](#), [PAI 04](#), [PAI 05](#), [PAI 06](#), [PAI Fiche standard](#), [Fiche correspondance catégorie/Type d'urgence](#).

Les établissements privés doivent eux les transmettre directement au secrétariat du service de promotion de la santé en faveur des élèves à la DSDEN.

B - Maladies infectieuses : [conduite à tenir](#) en cas de survenue de maladies infectieuses dans l'établissement. N'hésitez pas à téléphoner au secrétariat du service de santé: 04-75-66-93-25. **SURTOUT NE RIEN AFFICHER SANS NOTRE ACCORD.**

C - La vaccination obligatoire : [courrier obligations vaccinales](#), [Annexe 1: Noms commerciaux](#), [Annexe 2 : Modèle de courrier aux familles](#).

D - Plan d'Accompagnement personnalisé pour les élèves porteurs d'un trouble spécifique des apprentissages.

Les dossiers de PAP sont à transmettre par mail de préférence, ou par courrier à défaut, au secrétariat du service de promotion de la santé en faveur des élèves de la DSDEN pour les établissements privés. [Courrier PAP](#), [fiche parents](#), [fiche enseignant](#), [fiche médecin](#), [Annexe 4 BO Circulaire académique](#).

E - L'APADHE : L'Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école s'adresse aux élèves scolarisés dont la scolarité est interrompue pour des raisons de santé (maladie ou accident graves) et qui se trouvent hospitalisés à domicile, ou dont la scolarité est entrecoupée par des absences nombreuses et répétées pour les mêmes raisons. [Courrier APADHE](#), [formulaire de demande](#).

F - Aménagements des conditions d'examen (AMEX) : la circulaire pour les épreuves 2022, est mise en ligne sur le site internet du Rectorat de Grenoble <https://www1.ac-grenoble.fr/article/amenagements-particuliers-pour-les-situations-de-handicap-121630>

Ne pas hésiter à appeler le service de santé pour toute question au 04 75 66 93 25 ou par mail

ce.dsden07-sante-social@ac-grenoble.fr

ACTUALITES

COVID-19

Une lettre spécifique hors-série est mise à votre disposition >>> [Elèves](#)

>>> [Personnels](#)